

MAITRES-AUXILAIRES



En février 2025, nous vous informions des propositions de **changement de statut des maîtres auxiliaires du second degré public vers le corps des agents contractuels du second degré et du reclassement** proposé par le Rectorat de Lille.

Le Snes-FSU avait été la seule organisation syndicale à faire des propositions d'amélioration.



Lors du Comité Social d'Administration Académie (CSA A), où le Snes siège avec la FSU, le rectorat a annoncé qu'il prenait finalement en compte nos critiques, pointant la faible proposition de reclassement des MA arrivés à l'indice plafond depuis plus de 9 ans.

Le rectorat a donc revu sa proposition de reclassement pour ces collègues. Voici le résultat :



Catégorie	INM ACTUEL	reclassement INM immédiat supérieur	proposition présentée en CSA 04/02/25	gain financier présenté en CSA (hors prime Grenelle)	REEXAMEN AVANCEMENT AVEC ANCIENNETE REELLE AU DELA DE 9 ANS	delta indiciaire entre la présentation CSA et nouvelle projection	delta indiciaire entre INM actuel et nouvelle projection (pour les agents concernés par une modification)	GAIN financier brut (hors prime Grenelle) suite réexamen
MA2	0452	458	528	374,07 €	553	25	101	497,12 €
MA3	0395	415	480	418,37 €	503	23	108	531,58 €
MA3	0395	415	480	418,37 €	528	48	133	654,63 €

Suite à notre intervention, le gain pour les collègues ayant plus de 9 ans dans l'indice plafond, par rapport à la proposition initiale du rectorat en février, va de 23 à 48 points d'indice supplémentaires donc de 113,21 euros brut mensuels à 236,26 euros brut mensuels.

**Je me syndique
au SNES-FSU**

À vos côtés,
pour gagner.



Même si la revalorisation proposée n'est toujours pas suffisante pour tous les MA, c'est une victoire de la FSU pour tous les collègues bloqués depuis plus de 9 ans à l'indice plafond, privés de GIPA et qui subissaient une rémunération encore bien inférieure à celles, pourtant aussi insuffisante, des contractuels en CDI.